



**Département des Côtes d'Armor**

**VILLE de PONTRIEUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**- Séance du 30 NOVEMBRE 2015 -**

L'an deux mille quinze, le **TRENTE NOVEMBRE** à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Ville de PONTRIEUX dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Samuel LE GAOUYAT, Maire**.

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de conseillers présents : 13**

**Nombre de votants : 13**

**ETAIENT PRESENTS :** LE GAOUYAT Samuel - CONNAN Yvon - VILLECROZE Philippe - COSQUER Patrick - PLANTE Jean-Noël - ILLIEN Martine - BELLEGUIC Claudie - MEVEL-MADEC Sylvie - MOISAN Régine - COSQUER Isabelle - BUHOUR Didier - TILLY Christian - ALLARD Françoise.

**ETAIENT ABSENTS :** THUILLIER Doriane (Procuration à Samuel LE GAOUYAT), BATTALIK Michel, (Procuration à Martine ILLIEN), excusés.

Madame COSQUER Isabelle a été désignée comme secrétaire de séance.

**Assistaient également à la réunion :**

André MAFFARD, Secrétaire Général.

Vanessa LAHAYE, stagiaire Métiers Administratifs Territoriaux CDG22

**Date d'envoi des convocations :** 23 novembre 2015

**Date d'affichage :** 23 novembre 2015

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 03/11/2015**

**OBJET : PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE DES COTES D'ARMOR  
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapporteur :** Samuel LE GAOUYAT, Maire

Monsieur le Maire expose que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor, proposé par Monsieur le Préfet, préconise au titre du projet n°8, annexé à ce rapport, la fusion de la Communauté de Paimpol Goëlo – Pontrieux Communauté – la Communauté de Communes du Pays de Bégard – Guingamp Communauté – La Communauté de Communes du Pays de Belle Isle en Terre – la Communauté de Communes du Pays de Bourbriac.

Le territoire fusionné regrouperait 46 communes, avec une population de **68 246 habitants**.

Au terme de la loi NOTRe, la nouvelle intercommunalité a vocation à se constituer en communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'aire urbaine de Guingamp comportant 21 000 habitants.

Le projet de schéma doit être soumis à l'avis des collectivités territoriales concernées avant le 15 décembre 2015.

Le Bureau des Maires de la Communauté, réuni le 16 novembre 2015, réaffirme avec force et à l'unanimité, la délibération du Conseil Communautaire du 5 novembre 2015, validant le principe d'une fusion du territoire dans une communauté d'agglomération à la fois maritime et rurale.

Le projet du schéma départemental de coopération intercommunale, concernant les pays de Bégard, Bourbriac et Belle-Isle-en-Terre, Guingamp Communauté, Paimpol Goëlo et Pontrieux Communauté, est considéré à même de permettre le développement social, économique et culturel du territoire, de même que son aménagement harmonieux et solidaire.

De plus, il contient les forces et les dynamiques pour peser dans un espace territorial breton, organisé autour des grandes métropoles et des grandes communautés d'agglomération. Ce projet est susceptible d'intéresser et d'attirer d'autres territoires limitrophes qui croient à un destin commun.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur la proposition de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de fusion de la Communauté de Paimpol Goëlo - Pontrieux Communauté - la Communauté de Communes du Pays de Bégard - Guingamp Communauté - La Communauté de Communes du Pays de Belle-Isle-en-Terre et la Communauté de Communes du Pays de Bourbriac.

- **VALIDE** le périmètre proposé par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire

  
Samuel LE GAOUYAT

